



AVIS

Il est porté à la connaissance du public, que par arrêté N° 3A/2019/0412/165 du 26 mars 2019 du Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire, la SA ANTHOGRYR a été autorisée à l'exploitation d'un élévateur à fourches Marque NOBLELIFT, type HLT1, numéro de construction G18081092.

Conformément à l'article 19 de la loi du 10 juin 1999, tous les intéressés peuvent faire appel contre l'autorisation susdite auprès du Tribunal Administratif.

Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat à la Cour, dans le délai de 40 jours, qui commence à courir le jour de l'affichage de la décision.

Mersch, le 15 avril 2019

le secrétaire,

le bourgmestre,